

[Sur la Société philharmonique]

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-177935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

comme illégitimes, car nous sommes Vaudois d'origine et de race, messieurs. Il faut, dis-je, que chaque localité puisse charrier d'un lieu à l'autre, ses pommes de terre, son blé, son bétail domestique, en un mot le trop plein des subsistances matérielles et spirituelles, s'il le faut aussi, car avec le télégraphe rien n'est impossible au jour d'aujourd'hui, et j'espère voir le temps où la vie de l'homme sera composée de trois choses : vapeur, télégraphe et politique ; alors, ce sera le temps de l'idéalité ; mais, cette question, messieurs, n'est pas assez *nubile* pour être traitée à présent : attendons que l'humanité ait accompli son cours, en agissant d'une manière *opaque* sur l'intelligence *humaine de l'homme*... Après cette *digestion* que vous me pardonnerez, j'en reviens à la voie qui nous occupe *instantanément*.

Voyez Lavaux et La Côte, messieurs : dans ces contrées favorisées des *pampres vinicoles*, chaque localité a le chemin de fer et bien plus encore des *chirocapes* (ou bateaux à vapeur, pour parler comme le vulgaire). Ils ont là-bas des chemins de fer par le haut et par le bas. Oh ! oh ! messieurs, c'est-il juste ça ? L'égalité de la loi des citoyens devant elle, nonobstant les défauts *terreux* des contrées, ne saurait *escuser* des anomalies si criantes !... Aussi, jugeant de l'utilité de la chose par ce donc je viens de développer les conséquences frappantes, j'espère que tous, messieurs, vous vous joindrez à moi pour signer la pétition que voici pour le Grand Conseil.

La municipalité de ***

Considérant que les Vaudois doivent tous jouir des avantages communs à tous de par l'autorité divine.

Considérant que plusieurs contrées dont les habitants ne valent pas mieux que nous, sont favorisées à profusion de voies ferreuses et même de voies d'eau.

Considérant qu'un gouvernement ne peut se faire chérir et respecter qu'en contentant tout le monde.

Prie le haut Grand Conseil de bien vouloir décréter au plus vite que :

Chaque localité du Gros-de-Vaud et de la vallée de la Broie sera douée d'un chemin de fer rayonnant dans tous les centres voisins, pour la prospérité et la moralité publiques.

1° Les frais seront en partie couverts par la diminution du traitement des pasteurs et même des régents, qui doivent des sacrifices à la patrie ;

2° Par une amende de 10 fr. pour chaque grand conseiller qui aura préféré le café Bize à la salle des séances, le civet de lièvre au bonheur du pays ;

3° Par un impôt sur les pores gras, payable par l'acheteur, vu leur prix minime ;

Et 4° par mille autres sacrifices à imposer aux citadins, vu les avantages dont ils jouissent.

Voilà, messieurs, fit le syndic, en s'essuyant le front avec un geste majestueux et un sourire de profonde satisfaction sur les lèvres, voilà *ce quoi* nous sommes tous d'accord, j'ose le croire. La pétition restera déposée au greffe pendant dix jours, où chacun pourra

l'étudier avant de signer. Je déclare la séance close. »

En quittant la salle, j'entendis mes collègues se dire l'un à l'autre d'un air triomphant :

« Hein ! lé to parà crâne noutron syndiquo ! Lé dinche que no foudra dé Conseillers d'Etat, et les affaires seront bien autramin menâie, quand mîmo n'a pas éta caquetâ à l'académia. No faut l'avanci por candidat au Conseil d'Etat, et no zarin prau lou tzemin dé fer !..

A. C.-R.

Comme un bon père réprimande ses enfants avec d'autant plus de sévérité que son attachement est grand pour eux, ainsi le Comité central de la Société des chanteurs vaudois, par circulaire du 10 décembre, exhorte tous les membres de cette société à l'application et à l'étude du chant. « Souvenez-vous, leur dit-il, des recommandations qui vous ont été adressées à diverses époques par le Jury et le Comité central et dont malheureusement vous n'avez pas tous assez tenu compte jusqu'ici. — Que cette année chaque section veuille bien :

« 1° Faire à temps le *choix judicieux* de son morceau de concours, le prendre plutôt trop facile que trop difficile.

« 2° *Soigner l'étude* de son morceau de concours, mais sans que ce soit au détriment des chœurs d'ensemble, qui sont, généralement parlant, un peu plus difficiles que les années précédentes. Deux de ces chœurs devant être exécutés avec accompagnement d'instruments, il faut les étudier encore plus scrupuleusement que les autres, afin qu'il n'y ait point de fiasco aux répétitions d'arrondissement que nous fixerons prochainement et auxquelles chaque section doit arriver parfaitement préparée.

« 3° Prendre connaissance des statuts et règlements *pour se conformer à leur contenu*, surtout en ce qui concerne *certaines délais*, et ne pas venir prétexter l'ignorance de telle ou telle disposition, excuse inadmissible.

Nous ne regrettons point le temps consacré aux affaires de la société ; c'est avec un vrai plaisir que nous avons accepté notre tâche, mais nous serions très-satisfaits de voir notre correspondance écrite diminuer de moitié, ensuite de l'empressement que chacun mettrait à répondre à nos lettres. »

Ces sérieuses recommandations, ces conseils bienveillants du Comité central sont surtout adressés en vue de la fête cantonale de chant qui aura lieu à Lausanne en 1865, probablement au mois de mai. Le comité local lausannois chargé de l'organisation est déjà nommé, et tout fait présumer que cette fête, où doit nécessairement régner *l'harmonie*, sera un jour de véritable réjouissance fraternelle et patriotique.

L. M.

On entre, ou plutôt l'on pénètre, car la grande salle du Casino est comble. Trente musiciens, trente ama-

teurs de Lausanne défilent sur la scène et s'arrangent en demi cercle. — Tout à coup le gaz, jusque là d'une clarté vague et terne, inonde la salle de lumière. Quelques coups d'archet, quelques légers pincements de cordes, quelques doux roucoulements de flûte forment un murmure musical qui annonce qu'on cherche le ton. Puis tout se tait, et le joyeux groupe attaque à grand orchestre, avec une vigueur et un ensemble parfaits, la *Polonaise* de Bartholomäus. La joie rayonne dans l'auditoire, et c'est à peine s'ils peuvent attendre la fin du morceau, les applaudissements empressés de ce public lausannois depuis si longtemps privé de délassements artistiques, de ce public qui, soupirant après un théâtre, regarde sans cesse vers l'horizon municipal en s'écriant : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »

Voilà le début de la *Société philharmonique*, mardi soir, dans son premier concert.

Le trio de *Guillaume Tell*, exécuté avec beaucoup de verve et d'ampleur par des voix jeunes, sonores et pures, a enlevé tous les suffrages, et le succès de la soirée ne devint que plus brillant lorsque cette belle voix féminine que nous aimons tous entendre vint y ajouter son charme.

Espérons que l'accueil fait à ce premier concert se renouvellera pour ceux que nous promet encore la société philharmonique, société qui, par son heureuse initiative et tous les soins qu'elle met à nous procurer des récréations aussi attrayantes, a droit à notre sympathie et à nos encouragements.

L. M.

Causerie sur le théâtre.

On s'est beaucoup préoccupé à Lausanne et l'on s'y préoccupe encore de la question de savoir si nous aurons ou non un théâtre.

En attendant la solution de ce problème, et faute d'un drame émouvant, d'un gai vaudeville ou d'une désopilante comédie, nos lecteurs de la capitale accueilleront peut-être avec intérêt quelques détails sur l'origine du théâtre, sa naissance et ses développements.

Les documents manquent, en général, pour déterminer sûrement à quelle époque remonte l'art dramatique.

Les Orientaux, avec leurs mœurs casanières et leur caractère contemplatif, durent être peu enclins aux représentations scéniques. Les Grecs, par contre, vifs et spirituels, et parmi eux, les Athéniens, furent, en instituant leurs *jeux*, les véritables créateurs du théâtre.

La tragédie vint d'abord, et fut suivie de la comédie, qui attaquait les abus et ne ménagea ni les hommes ni les dieux.

Les théâtres, en Grèce, étaient, après les temples, les principaux édifices, car le spectacle faisait partie intégrante du culte. Toute grande ville avait son théâtre. D'abord construits en bois, ce ne fut que plus tard que l'on vit s'élever des théâtres en pierre. Le théâtre de Bacchus, au pied de l'Acropole, offrait la vue de la mer; une partie de rochers formait la scène. Il pouvait contenir 50,000 spectateurs et servait aussi aux assemblées populaires. Comme il était découvert, on n'y allait qu'avec des manteaux pour se garantir du froid ou du soleil.

Chez les Romains, la pantomime fut longtemps le seul divertissement théâtral, mais fut peu goûtée par le peuple, jusqu'à

l'apparition de Pylade et de *Bathylle*, pantomimes fameux qui remportèrent tous les suffrages.

Les théâtres romains étaient en bois, et les spectateurs s'y tenaient debout. Le triumvir Lépidus fit construire une salle avec des sièges, et Curion, un théâtre qui pouvait se démonter. Celui de Scaurus contenait 80,000 spectateurs. Pompée construisit le premier théâtre en pierre; ce bâtiment pouvait renfermer 40,000 personnes. Sous les empereurs, les salles de spectacle et la scène étaient ornées de colonnes, dallées de marbres, et dorées tout alentour. On y voyait des arbres, des fontaines et des statues.

Après Auguste, ce protecteur des arts, le théâtre dut faire place au cirque, et les acteurs dramatiques aux gladiateurs et aux bêtes féroces. Mais, plus tard, vers le III^e siècle de notre ère, Ezéchiel le tragique compose un drame sur *la vie de Moïse*, et au siècle suivant, Jean Chrysostôme, celui du *Christ souffrant*.

Ces pièces prirent le nom de *mystères*.

Voici la liste des principaux drames-mystères du moyen-âge : au VII^e siècle, le *Conflit des vices et des vertus*, d'Isidore de Séville; au X^e, *Abraham et la foi*, *l'espérance et la charité*, de Rosweide; au XI^e, *les vierges sages et les vierges folles*. De cette époque date *la danse macabre*; le *Mystère de Sainte-Catherine*, au XII^e siècle, par Geoffroy-de St-Alban; au même siècle, *la Résurrection et la Venue de l'Antéchrist*.

On y voyait le paradis, l'enfer et le purgatoire; les villes de Nazareth, Béthléem, Rome et Jérusalem y étaient aussi représentées.

Les effets des machines employées étaient des plus extraordinaires; elles permettaient de simuler des miracles, des décollations, des tremblements de terre. — En France, sous le roi Charles VI, les *Confrères de la passion* s'associent aux *enfants sans souci*, pour jouer en public des *mystères*, *farces*, *soties*, etc.

Plus tard, les *Confrères de la Trinité* achètent une dépendance de l'hôtel de Bourgogne et y construisent un théâtre, autorisés par un arrêt du parlement (19 nov. 1548), sous condition de n'y plus représenter des mystères sacrés, mais seulement des pièces profanes. Mais les confrères, qui portaient le froc, trouvèrent inconvenant de monter sur les planches, et louèrent leur hôtel à des troupes françaises et italiennes. C'est sur cette scène que furent jouées les premières pièces de Rotrou et de Corneille.

Vers 1600, un nouveau théâtre s'éleva au Marais, et subsista jusqu'à la mort de Molière (février 1673).

En 1680, Paris possédait trois théâtres : le *théâtre du roi*, le *théâtre italien* et l'*Opéra*, fondé par Lully. Il en comptait plus de vingt en 1840, et doit aujourd'hui en avoir une trentaine.

Après avoir parlé des Grecs, des Romains et de nos voisins d'outre-Jura, pourquoi ne pas mentionner aussi Lausanne, qui a certes marqué dans les annales du théâtre.

Nous croyons, en effet, que ce fut dans notre ville, à Mon-Repos ou à Beau-Séjour, que *Zaïre*, l'une des meilleures tragédies de Voltaire, fut représentée devant l'auteur pour la première fois. — Autre temps autre mœurs.

E.

Paris, le 6 décembre 1864.

Mon cher Conteur,

Je t'ai promis quelques renseignements sur les cours qui sont offerts à Paris aux ouvriers et apprentis; voici ce que je puis t'indiquer aujourd'hui.

Les adultes ont à leur disposition :

- 1^o Les cours du Conservatoire des arts et métiers;
- 2^o Les cours de l'école du Conservatoire des arts et métiers;
- 3^o Les cours de l'association polytechnique;
- 4^o Les cours de l'association philotechnique;
- 5^o Les conférences de l'association polytechnique;
- 6^o Enfin, les diverses écoles de la ville de Paris.

Le conservatoire des arts et métiers donne chaque soir, de sept heures et demie à dix heures, trois ou quatre cours dont chacun dure plusieurs mois; le programme des leçons est cependant dis-